…………………………………

…………………………………

…………………………………

Administration communale
Service Urbanisme
Chemin d’Oultre-heure, 20
6120 HAM-SUR-HEURE

………………, le ……./………./2022

**Concerne : Sentier du Laury – Enquêtes publique 3714/2022 (MAES)**

Madame, Monsieur,

En ma qualité de citoyen(ne), je vous adresse ce courrier en réponse à l’enquête publique dont mention ci-dessus.

Veuillez prendre note de ma position d’opposition au projet de tracé MAES.

Tout comme un certain nombre de citoyens, je souhaite le retour et le maintien du tracé historique du sentier.

Mes arguments sont, entre autres, les suivants :

* Le tracé Maes (passerelle) est artificiel et n’a aucun intérêt paysager.
Des conifères et des espèces exotiques bouchant la vue vers la rivière y ont été plantés malgré le refus du DNF (rappelons qu’il s’agit d’une zone naturelle d’intérêt paysager au plan de secteur). Une fois leur taille maximale atteinte, ils rendront le passage encore plus difficile.
* Le tracé Maes est régulièrement boueux ou inondé. La caillasse utilisée pour le tracé ne le rend pas aisément praticable. Vu les barrières placées, le passage n’est pas adapté pour les familles avec poussettes ou les gens en vélo.
* Le tracé Maes est de facto impraticable pour les cavaliers, car la passerelle n’est pas prévue pour eux ce qui exclus donc une catégorie d’usagers non-motorisés.
* Je m’insurge contre cette politique qui vise à s’approprier le bien commun. Le propriétaire de la maison l’a acquise en connaissances de cause, c’est-à-dire avec une servitude publique de passage (droit ancestral de la communauté) sur sa propriété.
* Je ne peux me résoudre à voir disparaître ce patrimoine culturel et historique communal, chemin d’accès à la source de la Pichelotte. Je souhaite préserver nos campagnes, nos villages et nos sentiers de promenade, ceux-là même qui contribuent à en faire une commune où il fait bon vivre comme se plaît souvent à le souligner notre bourgmestre.
* Les chemins historiques ont leur raison d’être. Le maintien de ceux-ci est une bataille qui fait sens pour moi. Ce tracé initial permettait de relier sur la plus courte distance Beignée à Jamioulx sans (ou peu) de dénivelé dans un cadre agréable bordant notre rivière.
* Le tracé initial fait partie des sentiers de Grande randonnée reliant Amsterdam-Paris et Bruges-Arlon.
* La part du sentier historique difficilement praticable n’est le fait que d’un manque d’entretien volontaire des autorités communales. Ensuite, le fait qu’il soit fermé délibérément par le propriétaire depuis plusieurs années l’a rendu inaccessible. La nature y a donc logiquement repris ses droits.

Par ailleurs, cette enquête publique est en tout point identique à celle publiée en 2020 pour le même dossier et les recours introduits auprès de l’autorité de tutelle ont tous été jugés recevables et fondés.

J’ose espérer qu’au vu des courriers reçus, les autorités prendront la bonne décision, celle qui se sera imposée par voie démocratique.
C’est à nos élus de veiller à l’intérêt général, à la qualité de vie de leurs citoyens ainsi qu’à la préservation de leur patrimoine, tout en gardant en tête qu’ils ne sont que les gestionnaires temporaires des chemins et sentiers publics, ce sont les citoyens qui en sont les véritables propriétaires.

Sur cette dernière réflexion, je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

……………………………………………..